

SOUTIEN AGRICOLE

AIDE A LA PARTICIPATION AUX SALONS PROFESSIONNELS

Objet :

Aide à la participation à certains salons professionnels ayant un intérêt réel pour l'entreprise agricole et la filière.

Bénéficiaires :

Organisation de producteurs ou groupements de producteurs agricoles dont le siège social, les structures de collecte, de transformation et de conditionnement de la production se situent sur le territoire de Val-de-Garonne Agglomération.

Conditions d'éligibilité :

L'aide communautaire sera attribuée au bénéficiaire qui participera aux salons professionnels de sa filière ayant lieu durant l'année en cours.

Le bénéficiaire doit s'engager à intégrer dans son opération les notions liées à l'origine géographique de sa production et à l'environnement territorial.

Le bénéficiaire pourra présenter 1 dossier par semestre. Chacun de ces dossiers devra impérativement décrire le programme d'animation semestriel prévu.

Les dépenses éligibles sont :

- les frais de déplacement
- les frais d'hébergement
- les outils de communication nécessaires à ces rencontres

Modalités d'attribution :

L'aide attribuée par Val-de-Garonne Agglomération est égale à 25 % du montant HT des dépenses éligibles.

Le montant des dépenses éligibles est plafonné à 5 000 € HT par dossier, une aide financière maximale de 1 250 € HT pouvant être attribuée.

Constitution du dossier :

- ☞ Pour la demande :
 - ✓ La demande écrite adressée au Président de Val-de-Garonne Agglomération.
 - ✓ Le projet d'animation et/ou de promotion semestriel
 - ✓ Un relevé d'identité bancaire du bénéficiaire
 - ✓ Le n° SIRET du bénéficiaire

- ☞ Pour le versement :
 - ✓ Une copie des factures des dépenses éligibles